# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces termes et conditions générales de vente s'appliquent à tous les étudiants de l'école. Nous vous conseillons de les lire et d'essayer de les comprendre. Pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à demander de l'aide au personnel de l'école.

### 1. GENERAL

Les frais de scolarité n'incluent pas la présentation aux examens externes, les livres, les frais d'inscription, l'hébergement, les activités supplémentaires ni le transport.

### **Conditions d'admission**

Pour être admis à French in Guadeloupe (IMLC), l'étudiant doit être âgé de 18 ans révolus ou de 16 ans révolus s'il bénéficie d'une autorisation parentale.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés de leurs parents ou représentants légaux. Les mineurs non accompagnés sont automatiquement placés chez une famille d'accueil.

Les détails, tarifs et conditions d'annulation relatifs aux formules d'hébergement sont consultables sur simple demande ou sur notre site internet www.imlc.net

French in Guadeloupe (IMLC) ne peut être tenu responsable en cas de difficultés à obtenir un visa de long séjour ou un titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un de ses cours.

# Horaires d'ouverture

L'école est ouverte toute l'année exceptés les jours fériés. Les étudiants peuvent commencer les cours tous les lundis, sauf quand celui-ci tombe un jour férié. Dans ce cas, les classes commencent le lendemain, à savoir le mardi. L'école est fermée le week-end.

L'école est ouverte à tous les étudiants entre 8h et 16h, du lundi au vendredi. Des activités, telles que des fêtes ou des projections de films, peuvent cependant avoir lieu en dehors de ces horaires.

# **Durée des classes**

La durée minimum d'inscription est d'une semaine. La durée d'une classe est de 55 minutes.

### 2. FORMALITES D'INSCRIPTION

Lors de leur arrivée à l'école, tous les étudiants passent un test afin de déterminer leur niveau de français. Ces tests vont leur permettre d'être placés dans le groupe correspondant à leur niveau. Les tests et procédures de placement dans les groupes ont lieu de 8h à 10h. Par conséquent, l'école ne peut garantir que les étudiants pourront assister aux cours durant cette période.

Le client peut s'inscrire par e-mail à l'adresse suivante : infos@imlc.net

- 1) Vous devez lire attentivement les conditions générales d'inscription et l'annexe sur notre site internet <a href="https://www.imlc.net">www.imlc.net</a>
- 2) La totalité des frais de scolarité doit être réglée avant le début des cours, ce qui garantit une place dans le cours choisi. Les étudiants ne pourront pas assister aux cours avant que la totalité du paiement n'ait été perçue. En cas de présentation tardive, sa place dans le cours choisi n'est plus garantie. De la même façon, l'hébergement ne sera pas réservé avant que la totalité des frais n'ait été réglée. L'école demande que le paiement soit effectué au moins deux semaines avant l'arrivée de l'étudiant.

Pour les étudiants ayant besoin d'un visa pour entrer en Guadeloupe, notez que la lettre d'admission à l'école ne pourra être remise qu'après réception du paiement. Si les étudiants ont besoin de l'original de la lettre d'admission à l'école, l'école la leur enverra en lettre recommandée (délai de livraison estimé : 2 semaines). Sinon, l'école la leur enverra par DHL pour un coût de 50 euros, payable à l'avance (délai de livraison estimé : 2 semaines).

- 3) Le client doit se présenter au service d'accueil de French in Guadeloupe (IMLC) le premier jour des cours muni des documents suivants : une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport avec un visa couvrant la durée de son séjour) ; une photo d'identité, une autorisation parentale pour les étudiants âgés de 16 à 18 ans ; le cas échéant le reçu du règlement de la totalité des frais de scolarité ou le certificat d'inscription.
- 4) Dans le cas où le client n'a pas réglé la totalité des frais de scolarité, il doit se présenter à French in Guadeloupe (IMLC) le premier jour des cours afin de finaliser son inscription aux cours choisis sur son formulaire d'inscription. Il doit régler le solde de ses frais de scolarité directement sur place à French in Guadeloupe (IMLC). Le paiement peut être effectué en espèces.

Lorsque le client effectue son inscription par e-mail, il dispose d'un droit de rétractation de 7 jours, sans avoir à fournir de motif. Ce délai de rétractation commence à partir de la date d'acceptation par le client des Conditions générales d'inscription. Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le client souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par écrit et par voie postale à l'adresse suivante : French in Guadeloupe (Inter Média Langues Caraïbes), 14 Rue Alexandre Lemercier 97190 Le Gosier.

# Hébergement

Nous faisons notre possible pour proposer aux étudiants un logement proche de l'école. Nous commençons à chercher un hébergement une fois que la totalité du paiement a été réglée. L'hébergement est confirmé uniquement lorsque l'étudiant reçoit, par e-mail, la confirmation officielle de réservation.

Pour les étudiants ayant un visa, nous devons recevoir la confirmation que celui-ci a été approuvé afin de réserver le logement. Pour que l'école puisse réserver le logement et organiser le transfert depuis l'aéroport, les détails concernant l'arrivée de l'étudiant doivent être envoyés par e-mail à infos@imlc.net

Les copies des billets d'avion ne sont pas acceptées. Pour les étudiants ayant besoin d'un visa, la lettre de confirmation d'acceptation du visa est nécessaire.

Les étudiants acceptent de quitter l'hébergement réservé par l'école dès la fin de leur stage, et acceptent de ne pas essayer de s'arranger directement avec les propriétaires avec qui l'école travaille.

Tous les étudiants étant logés par l'école doivent se plier aux règles établies par les familles d'accueil ou propriétaires. Les étudiants sont responsables des dégâts causés durant leur séjour. Tous les étudiants résidant en famille d'accueil ou studio sont tenus de verser une caution à leur arrivée pour tout dégât causé dans la propriété ou la perte des clés. Le montant de la caution est de 100€ à régler en liquide directement au propriétaire.

### Frais administratifs

Des frais administratifs s'appliquent à toutes les inscriptions comme indiqué ci-après : 65€ de frais d'inscription 65€ de frais de recherche de logement (NON REMBOURSABLE)

### Attribution de classe

Nous faisons notre possible pour nous assurer que les étudiants aient classe aux heures qu'ils désirent. Cela ne pourra être possible dans certains cas et votre placement dans un groupe est susceptible de changer afin de maintenir un environnement de travail qui soit le plus efficace possible. L'école ne peut garantir un emploi du temps fixe aux étudiants, même si nous mettons tout en œuvre afin de respecter la demande initiale de l'étudiant. L'école se réserve le droit de modifier l'emploi du temps, d'annuler ou de regrouper des classes lorsque cela s'avère nécessaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

# Téléphones portables

Les étudiants doivent s'assurer que les téléphones portables sont éteints durant les classes.

# Transfert d'argent

Notez que le paiement effectué par un étudiant ne peut être transféré à un autre étudiant de l'école, sauf en cas d'autorisation du Manager.

# Retard, changement de programme, modifications

Aucun changement d'emploi du temps ne sera accepté après le début des classes. French in Guadeloupe (IMLC) se réserve le droit de :

- Annuler une classe dont le nombre d'étudiants ne serait pas suffisant. Si une autre classe de niveau équivalent ne peut être proposée, la totalité des frais de scolarité sera remboursée.
- Modifier, si nécessaire, les emplois du temps et calendriers des cours, à condition d'en informer au préalable les étudiants.

# Changement de formule de cours ou d'hébergement

Les jours fériés ne donnent lieu à aucun remboursement ni réduction, ni report. Les changements de classe d'un niveau à un autre sont gratuits, mais doivent être approuvés par le responsable pédagogique ou le directeur.

Notez que les changements de formule de cours ou d'hébergement sont possibles avant l'arrivée de l'étudiant mais seront sujet à des frais de 50€ si la réservation a déjà été confirmée.

Les étudiants seront placés dans les classes en fonction de leur niveau et pourront être changés de groupe si nécessaire afin de s'assurer qu'ils reçoivent des cours en adéquation avec leur niveau. Ces changements doivent être approuvés par le responsable pédagogique ou le directeur.

Les changements de logement sont possibles, sans frais, si la confirmation de réservation n'a pas encore été envoyée à l'étudiant et si l'école en reçoit la demande dans un délai de 2 semaines avant l'arrivée de l'étudiant.

Avant l'arrivée uniquement, les réservations ne peuvent pas être modifiées si le contrat de location a déjà commencé.

Si l'étudiant ne respecte pas ce délai et souhaite changer de logement sans préavis, après le début du contrat de location, un loyer d'une durée de 2 semaines sera prélevé aux étudiants résidant en appartement ou en famille d'accueil.

Les réservations de studio ne peuvent être annulées ni modifiées. Par conséquent, l'étudiant devra régler la totalité de la durée de réservation.

Si les étudiants ne sont pas satisfaits de leur hébergement ou si un conflit d'intérêts survient, un changement d'hébergement sera fait le plus rapidement possible.

# Remboursements Étudiants de l'Union Européenne Réservation de cours

# Avant l'arrivée

Si vous souhaitez annuler ou modifier une réservation de cours et demander un remboursement, toutes les requêtes doivent être formulées à l'écrit.

Une modification de cours sera facturée 50€.

Une annulation de cours sera facturée : 225€ de frais d'annulation 65€ de frais d'inscription 50€ de frais d'envoi (s'il y a lieu)

# **Pendant les cours**

Une annulation ou modification de cours après l'arrivée de l'étudiant n'est pas possible. Par conséquent, aucun remboursement ne sera envisageable.

L'étudiant ne peut prétendre à un remboursement après le début des classes. Dans ce cas, un avoir pourra être fait et ce à la discrétion du Manager. Cet avoir est non transférable et peut être utilisé dans les 12 mois suivant sa délivrance.

# Les étudiants ayant un visa Réservation de cours

### Avant l'arrivée

Si vous désirez annuler une réservation de cours et demander un remboursement, notez que vous ne pourrez y prétendre qu'en cas de refus de visa : les demandes basées sur un refus de visa doivent se faire à l'écrit et être accompagnées d'une copie de la lettre de refus.

Vous ne pourrez prétendre à un remboursement si votre visa a été refusé pour les raisons suivantes :

- Fausses déclarations
- Utilisation de faux documents
- Non divulgation d'informations importantes utilisées dans le formulaire d'inscription et d'hébergement et dans le formulaire de confirmation

L'école se réserve le droit de demander le motif de refus du visa auprès des autorités françaises.

Tous les remboursements impliquent les frais suivants :

225€

65€ de frais d'inscription aux cours

50€ de frais d'envoi (s'il y a lieu)

Les modifications de cours qui ont été approuvés seront facturés 50€

Réservations de logement – Applicable à tous les étudiants

Si l'hébergement a été réservé par l'école, il ne peut être annulé, avant l'arrivée de l'étudiant, que si l'école en est informée par écrit :

- 1) Famille d'accueil- au moins 2 semaines avant l'arrivée de l'étudiant
- 2) Studio au moins 4 semaines avant l'arrivée de l'étudiant

En cas d'annulation, les remboursements se feront comme indiqué ci-après :

- 1) Famille d'accueil : remboursement complet des frais d'hébergement, moins 65€ de frais de réservation
- 2) Studio : remboursement des frais d'hébergement, moins 2 semaines de loyer, moins 65€ de frais de réservation

Les annulations faites après les périodes de préavis indiquées ci-dessus seront facturées :

- a) Famille d'accueil : remboursement des frais d'hébergement, moins 4 semaines de loyer, moins 65€ de frais de réservation et 3% de frais de carte bancaire (s'il y a lieu)
- b) Studio: aucun remboursement

Une fois à l'école, les changements de logement seront possibles en fonction des disponibilités si un préavis de deux semaines par écrit a été donné pour les hébergements en famille d'accueil. Les frais administratifs sont facturés 50€. Aucun changement n'est toléré pour les étudiants ayant réservé un studio.

# Informations générales

Tous les remboursements se font par virement bancaire. Les remboursements peuvent prendre jusqu'à 6 semaines et toute requête doit être faite à partir de notre formulaire de demande de remboursement, disponible sur simple demande.

Les remboursements ne seront faits qu'à la personne ou agence qui a réglé la totalité des frais. Les remboursements ne sont pas possibles pour les réservations de groupe sauf en cas d'autorisation du Manager.

Quand l'étudiant transgresse les Termes et Conditions de vente, et n'est donc pas éligible à un remboursement, un avoir peut être délivré à la discrétion du Manager. Cet avoir est non-transférable et peut être utilisé dans les 12 mois suivant sa délivrance.

# **Important**

La politique de l'école, comme celle d'autres écoles, est de n'accorder les remboursements qu'en cas de refus de visa, pourvu que toutes les conditions soient respectées. Tous les autres cas ne sont pas éligibles aux remboursements et les exceptions ne seront faites qu'à la discrétion du Manager. Assurez-vous de lire et comprendre les termes définis dans la section remboursements : pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail avant de faire votre réservation.

### Frais bancaires

Tous les virements bancaires sont sujets à des frais. L'école ne prend pas en charge ces frais. Par conséquent, vous devez les inclure dans votre virement bancaire.

# Différer votre séjour

Si vous n'êtes pas éligible à un remboursement, vous souhaiterez peut-être venir à l'école à une date ultérieure. Cela est possible à condition d'en avertir l'école au moins une semaine à l'avance. Des frais d'inscription et de virement bancaire seront déduits des frais restants.

# Pour les étudiants souhaitant prendre des vacances

Durée des classes :

Entre 1 et 4 semaines : 0

Entre 5 et 12 semaines : 2 semaines autorisées Entre 13 et 23 semaines : 4 semaines autorisées Entre 24 et 47 semaines : 6 semaines autorisées 48 semaines et plus : 9 semaines autorisées

Tous les étudiants souhaitant prendre des vacances sont priés d'en informer l'école au préalable. Les absences des étudiants doivent être annoncées au plus tard le mercredi précédent la semaine de vacances. Les étudiants ne doivent en aucun cas s'absenter sans en avoir au préalable informé l'école.

Si les étudiants n'informent pas l'école de leur absence, ils seront notés absents et l'école pourra en avertir le Bureau de l'Immigration, ce qui pourrait rendre difficile une demande de prolongation ou de renouvellement du visa. Ces règles s'appliquent également en cas d'absence de l'étudiant en dehors des périodes de vacances autorisées.

Si, pour quelques raisons que ce soit (maladie, etc.), l'étudiant ne peut assister aux cours, il doit en informer l'école. Aucun remboursement ne sera fait.

### **Sorties et excursions**

French in Guadeloupe (IMLC) se réserve le droit d'organiser des sorties pédagogiques de façon plus ou moins régulière et d'inviter les étudiants à y participer. Ces derniers sont libres d'accepter ou de refuser mais ne pourront demander de remboursement, en cas de refus, si la sortie pédagogique dure toute la journée. French in Guadeloupe (IMLC) se réserve le droit de demander une participation financière aux étudiants dans le cadre de la sortie pédagogique.

# Photographies et vidéos

Durant votre séjour à l'école, des photos ou des vidéos pourront être prises. Celles-ci pourront être utilisées pour la promotion de l'école (site internet, réseaux sociaux, etc.). Si vous ne souhaitez pas y apparaître, vous pouvez en informer l'école avant votre arrivée en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : communication@imlc.net

### **Assurance**

L'assurance maladie, la responsabilité civile et en cas d'accident sont à la charge du client.

### Présence

Vous êtes tenus d'assister aux classes tous les jours où l'école est ouverte. L'école garde une trace de la présence en classe des étudiants. Aucun remboursement ni avoir ne sera fait en cas d'absence.

# **Exclusion**

Si l'étudiant ne respecte pas le règlement de l'école, French in Guadeloupe (IMLC) se réserve le droit d'interrompre la scolarité de l'étudiant.

#### **Attestations**

Les attestations de fin de stage seront remises à la fin du stage. Néanmoins, les attestations sont délivrées uniquement sur demande. Les étudiants doivent en faire la demande au moins deux jours avant la fin du stage. L'école ne peut garantir que l'attestation sera éditée le jour même.

### Attestation sur l'honneur de l'étudiant

Je déclare m'être inscrit à un stage à l'école French in Guadeloupe (IMLC) située au Gosier. Les détails de cette inscription sont renseignés sur le formulaire d'inscription. Je confirme, par la présente que :

- J'assisterai aux classes à French in Guadeloupe (IMLC) régulièrement.
- Je ferai en sorte que ma scolarité se passe dans les meilleures conditions et j'assisterai aux évaluations durant toute la durée du stage.
- Je m'assurerai que French in Guadeloupe (IMLC) soit tenu informé de mon adresse actuelle durant toute la durée de mon séjour et j'informerai l'école de tout changement relatif à mes coordonnées dans les 10 jours suivants la modification.
- Je comprends que French in Guadeloupe (IMLC) se réserve le droit de mettre fin à mon inscription si les informations fournies lors de mon inscription étaient inexactes, incomplètes ou non-représentatives de mon niveau de français.
- Je sais que l'école French in Guadeloupe (IMLC) collecte les données des étudiants pour des raisons administratives, académiques et statutaires ainsi qu'en cas de besoin pour raisons de santé et de sécurité. L'école pourra se voir dans l'obligation de révéler ces informations au Bureau de l'Immigration, à la Police aux frontières, pour l'exemption des impôts locaux et, si nécessaire, pour tout autre information demandée par le gouvernement.

Veuillez vous référer à notre politique concernant les comportements abusifs et les exclusions pour plus de détails.

J'ai lu et compris ces termes et conditions, et les accepte.	
	(Signature)